

# AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° F 36/ 2014

## L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP)

### APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DE DIVERS EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES, MATERIELS et ACCESSOIRES TECHNIQUES POUR ARCHIVES

1. **L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)** a prévu dans le cadre de son budget 2014, un appui en équipement de Fournitures des Consommables et Accessoires Informatiques au profit de la Direction des Marchés Publics (DMP).
2. **L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)** sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les équipements, matériels et consommables informatiques ci-après désignés :
  - Lot 1 : Ordinateurs, onduleurs, imprimantes, scanners
  - Lot 2 : Matériels et accessoires techniques
  - Lot 3 : Consommables informatiques
  - Lot 4 : Equipements pour archives
3. La passation des marchés sera faite sur prix unitaires et conduite par Appel d'Offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics à, l'article 56 et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sise à Cocody Riviéra III, Rue du Lycée Français.  
Personne à contacter : *Monsieur* NOMEL Gnagne François  
Adresse : **25 BP 580 Abidjan 25**  
Téléphone/Cellulaire : **(225) 22 40 00 40, / 01 00 56 90 – 05 30 02 40**  
Adresse électronique : **E-mail** : f.nomel@anrmp.ci
5. Les exigences en matière de qualification sont :
  - la conformité aux clauses administratives et juridiques (cautionnement, impôts, CNPS et Registre de Commerce et du Crédit Mobilier)
  - la capacité technique et financière
  - la conformité technique des équipements.

**Voir les Données Particulières de l'Appel d'Offres pour les informations détaillées.**

6. Les candidats peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres, sans obligation d'achat ou le retirer à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de trente mille francs (30 000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèce.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après au plus tard le 10/04/2014 à 9 h 00 mn, au siège de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sise à Cocody Riviera III, Rue du Lycée Français.  
Adresse : **25 BP 580 Abidjan 25**  
Téléphone/Cellulaire : (225) 22 40 00 40, / 01 00 56 90 – 05 30 02 40  
Adresse électronique : **E-mail :**

**Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : salle de conférence de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, sise à Cocody Riviera III, rue du Lycée Français 25 BP 589 Abidjan 25, tél : (225) 22 40 00 40

Les offres doivent comprendre un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministre chargé des finances d'un montant de :

- Lot 1: 500 000 FCFA**
- Lot 2: 300 000 FCFA**
- Lot 3: 250 000 FCFA**
- Lot 4: 700 000 FCFA**

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de *120 jours* à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres (COJO), ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après : salle de conférence de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, sise à Cocody Riviera III, rue du Lycée Français 25 BP 589 Abidjan 25, tél : (225) 22 40 00 40 .
9. Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres, d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire lors de l'enregistrement des marchés.
10. Le présent appel d'offre est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N° 2009-259 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.

## **Section I. Instructions aux Candidats**

Les clauses des Instructions aux Candidats (IC) contenues dans le Dossier Type d'Appel d'Offres (DTAO) pris par décret n°2013-405 du 06 juin 2013, relatif aux appels d'offres de fournitures et de services connexes sont applicables.

## **Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)**

Cette Section énonce les dispositions propres à chaque passation de marché, qui complètent ou modifient les informations ou conditions figurant à la Section I, Instructions aux candidats.

## **Section III. Formulaires de soumission**

Cette Section contient les modèles des formulaires à soumettre avec l'offre : (i) la lettre de soumission de l'offre, (ii) les bordereaux de prix, (iii) le cautionnement provisoire et (iv) l'autorisation du fabricant lorsque celle-ci est demandée par l'Autorité contractante.

## **Section IV. Pays éligibles**

Cette Section contient les principes régissant l'éligibilité des pays pouvant participer aux appels d'offres lancés par la Côte d'Ivoire.

## **DEUXIÈME PARTIE – CONDITIONS DE LIVRAISON DES FOURNITURES**

### **Section V. Bordereau des quantités, Calendrier de livraisons, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais.**

Dans cette Section figurent la liste des Fournitures et le cas échéant, des Services connexes, le calendrier de livraison et d'achèvement, les Cahiers des Clauses techniques générales et particulières, les plans décrivant les Fournitures et Services connexes devant être fournis, les Plans et les Inspection et Essais relatifs à ces fournitures.

## **TROISIÈME PARTIE – MARCHÉ**

### **Section VI. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)**

Cette Section contient les dispositions générales applicables à tous les marchés. **La formulation des clauses de la présente Section ne doit pas être modifiée.**

### **Section VII. Cahier des Clauses Administratives Particulières. (CCAP)**

Cette Section énonce les clauses propres à chaque marché et modifie ou complète la Section V, Cahier des Clauses Administratives Générales.

## **Section VIII. Formulaires du marché**

Cette Section contient le modèle de **Lettre de notification d'attribution** et le modèle d'**Acte d'Engagement** qui, une fois rempli, incorpore toutes corrections ou modifications à l'offre acceptée en rapport avec les modifications permises par les Instructions aux candidats, le Cahier des Clauses Administrative Générales, et le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les formulaires de **cautionnement définitif et de garantie de remboursement d'avance**, le cas échéant, seront remplis uniquement par le Soumissionnaire retenu après l'attribution du marché (l'Attributaire).